



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SUR LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

LIEUX DE MÉMOIRE DU MINISTÈRE DES ARMÉES



# LA CHARTE PAYSAGÈRE DES NÉCROPOLES

UN OUTIL POUR AMÉNAGER  
ET RESTAURER  
LES LIEUX DE MÉMOIRE

➤ [WWW.CHEMINSDEMEMOIRE.GOUV.FR](http://WWW.CHEMINSDEMEMOIRE.GOUV.FR)

Le ministère des Armées (direction des patrimoines, de la mémoire et des archives - DPMA) a la responsabilité d'un important patrimoine funéraire et mémoriel lié aux conflits contemporains (de 1870 à nos jours) :

- 🌿 275 nécropoles nationales
- 🌿 près de 2200 carrés militaires
- 🌿 10 hauts lieux de la mémoire nationale
- 🌿 près de 1000 lieux de sépultures militaires français dans 80 pays

Berry-au-Bac (02)



© G. Richard - SGA/DPMA

## ► UN CONSTAT

🌿 Du fait du contexte économique et des exigences de la reconstruction du pays lors de la création des nécropoles nationales après la Grande Guerre, celles-ci ont longtemps présenté une **apparence austère et dépourvue du cadre paysager** attrayant qu'ont su donner les autorités étrangères à leurs cimetières militaires.

🌿 À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, les Français ont manifesté un **regain d'intérêt pour cette période de l'histoire**. La visite des nécropoles et les pèlerinages sur la tombe de proches décédés lors des conflits contemporains entrent pleinement dans ce volet.



Souain-Perthes-  
Les-Hurlus L'Opéra (51)



Cambronne-les-Ribécourt (60)

© ECPAD - G. Richard - SGA/DPMA



Dombasle-en-Argonne (55)

## ► DEUX ENJEUX

Face à ce constat, il importe :

- 🌿 que les sites témoignent du **respect** que l'Etat doit aux combattants « Morts pour la France » ;
- 🌿 que ces sites s'apparentent à des **parcs mémoriels**, s'inscrivant dans la politique du ministère en faveur du tourisme de mémoire et de la préservation de l'environnement.

## ► UN OUTIL : UNE CHARTE PAYSAGÈRE POUR AMÉNAGER ET RESTAURER LES NÉCROPOLES

- 🌿 Prenant en compte le **cadre environnant** dans les projets d'aménagement des sites
- 🌿 Recherchant l'**authenticité** des nécropoles
- 🌿 Investissant en termes d'**esthétique**, de paysage et de qualité des matériaux
- 🌿 Mettant en œuvre les principes de **développement durable** et de la conservation de la **biodiversité**
- 🌿 Améliorant l'**information** et les **équipements** destinés aux visiteurs

Le ministère des Armées s'est appuyé sur les compétences d'architectes et de paysagistes afin de définir les principes de cette charte paysagère qui est mise en œuvre en France et en Belgique, depuis 2015.



Leme - Le Sourd (02)



Anloy (Belgique)



Strasbourg (67)



Dieuze (57)



## ► DES PRÉCONISATIONS EN FAVEUR D'AMÉNAGEMENTS ARCHITECTURAUX, PAYSAGERS ET D'ÉQUIPEMENTS D'INFORMATION

- 🍃 Restauration à l'identique des croix et des stèles qui matérialisent les tombes
- 🍃 Restauration des éléments architecturaux des nécropoles (chapelles, pilastres, murs et monuments) en recherchant l'authenticité des sites
- 🍃 Engazonnement des espaces afin de réduire leur minéralité et de favoriser un entretien respectueux de l'environnement
- 🍃 Création de clôtures végétales
- 🍃 Plantation d'arbres endémiques au territoire, de fruitiers et de massifs arbustifs
- 🍃 Amélioration de l'ornementation florale et mellifère
- 🍃 Ornementation végétale des ossuaires
- 🍃 Accompagnement des initiatives locales en faveur de la biodiversité (expérimentations d'installation de ruches, en lien avec les apiculteurs locaux, etc.)
- 🍃 Installation de bancs
- 🍃 Modernisation des boîtes à registres
- 🍃 Remplacement des plaques d'entrée des nécropoles
- 🍃 Renouvellement des panneaux d'information historique
- 🍃 Mise en place d'actions pédagogiques mémorielles